



ARRETE MUNICIPAL n°839

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures pour renforcer la sécurité et la circulation des véhicules rue de la Poste à l'occasion de travaux effectués par la société SOGETREL pour le compte de Orange

ARRETE

ARTICLE I :

Les 27 et 28 février 2018, la circulation des véhicules dans la rue de la Poste se fera en alternance par demie-chaussée.

ARTICLE II :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance.

ARTICLE III :

Les services techniques et les services de police sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 23 Février 2018

Le Maire
Joël PIERRACHE